

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

PERSONNEL :

Séance du 19 Janvier 1959

Règlement de travaux à l'occasion
de consultations électorales

59009

Le dix neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

°
°

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu la lettre de M. le Receveur Municipal en date du 21 Novembre 1958

Vu le travail de confection des cartes électorales auxquels MM. JERDONNET et DUSSIEU ont participé préalablement au scrutin du 28 Septembre 1959

Vu l'arrêté interministériel du 20 Mars 1957, art. 2

DECIDE

- il sera alloué une indemnité forfaitaire de 4.500 frs (quatre mille cinq cents francs) à MM. JERDONNET Louis et DUSSIEU André en rémunération du travail préparatoire au scrutin du 28 Septembre 1958 (Référendum) qu'ils ont fourni en dehors des heures normales de travail.

- cette indemnité sera mandatée ch. XXX, art. 9 du R.S. 1959
Frais pour l'organisation des diverses élections.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

LE PRÉSIDENT
de la délégation spéciale:



P. PERAUD



Pour copie conforme
le 3 Janvier 1959

Sp
Rochechouart le 2 Janvier 1959.
Le sous-préfet
signé: Pochel.

[Signature]